

<p style="text-align: center;">Groupe de travail « forêt » Compte rendu de la réunion du 07/04/2017</p>

Présents :

Loïc COUTRY	Adjoint Laà-Mondrans (propriétaire forestier et époux d'agricultrice)	loiccoutry@yahoo.fr
Michel LAGOUARDAT	Président de l'ASL forestière des gaves	michel.lagouardat@wanadoo.fr
Jean LASJOURNADES	Adjoint Salles-Mongiscard	jean-lasjournades@orange.fr
Jérôme LUTZ	CRPF	j.lutz@gmail.com
Jean CASSAIGNE	Biotope	jcassaigne@biotope.fr
Thomas LUZZATO	Biotope	tluzzato@biotope.fr

Excusé(s) :

Jean-François SANYOU	DDTM
Emilie LABORDE	DDTM

Après la phase de diagnostic et de rédaction, la phase de concertation avec les acteurs du territoire s'amorce. Après un tour de table des participants, un diaporama présentant l'avancement du Document d'Objectifs (DOCOB) depuis 2013 sur le périmètre Natura 2000 est diffusé et sert de base à une discussion informelle.

Il existe plusieurs exploitants forestiers, intervenant à titre privé ou pour une entreprise, et également des gestionnaires ou des coopératives, qu'il conviendrait de sensibiliser à la problématique des chauves-souris sur le périmètre du site, car ils sont directement concernés par les problématiques d'intervention sur les habitats forestiers. Les contacts seront échangés entre Biotope et le CRPF.

Une coupe a d'ailleurs lieu en ce moment à Laà-Mondrans : la coupe est réalisée sur un taillis de châtaigniers. L'ouverture du milieu est considérable mais était nécessaire pour revigorer les cépées de châtaigniers déperissantes.

Une précision est formulée sur les boisements qui présentent le plus d'intérêt pour les chauves-souris :

- ce sont les boisements riches en chênes âgés et au sein desquels un cours d'eau ou un ruisseau sont présents. C'est d'ailleurs sur ce type de boisement que les Murins à oreilles échanquées du Château de Baure ont été captés en chasse.

Les essences plantées pour la production sylvicole, notamment Peupliers, Chênes rouges, Robiniers, résineux, présentent un intérêt moindre, sans en être toutefois totalement dénué, à la faveur d'éléments de sénescence favorables :

- cavités, trous de pics, fissures, caries, écorces décollées, etc.

Les essences autochtones, comme le Châtaignier ou le Chêne, présentent un potentiel biologique supérieur, mais également un besoin en investissement plus important. Pour exemple, une plantation de Chêne coûte deux fois plus cher qu'une plantation de Robinier. Un des leviers du document d'objectifs pourrait être de proposer une aide financière à la plantation de Chênes.

L'ASL bénéficie d'un soutien technique du CRPF, par la réalisation de diagnostics forestiers chez ses adhérents. Pour les projets forestiers qui sont identifiés et proposés via le diagnostic (coupes, création de piste, plantation), l'ASL confie la maîtrise d'œuvre par appel d'offres, à un Gestionnaire Forestier Professionnel, un Expert Forestier ou une Coopérative Forestière.

Le CRPF tient à préciser qu'il existe plusieurs types de coupes forestières qui ont des implications réglementaires différentes :

- défrichage, coupe rase, coupe d'éclaircissement, et dont la surface impliquée conditionne les autorisations nécessaires.

Après renseignement pris, quelques exemples pour les forêts privées (essentiellement représentées sur le périmètre du site Natura 2000) :

- Pour le défrichage, si la surface défrichée (quelle qu'elle soit) s'inscrit dans un massif de 2 ha ou plus, cela nécessite la production d'un dossier de défrichage ;
- Pour une surface défrichée supérieure à 25 ha, même morcelée, la procédure est soumise à étude d'impact ;
- Pour des surfaces intermédiaires, procédure au cas par cas menée par l'autorité environnementale, qui déterminera si une étude d'impact ou d'incidence Natura 2000 (se concentrant sur les espèces d'intérêt communautaire présentes dans les sites) est nécessaire ;
- Les seuils pour les coupes forestières sont fixés au niveau départemental. Des précisions concernant ces surfaces et la nature des déboisements seront demandées à la DDTM, afin d'offrir une information claire et à jour dans le document d'objectifs et à destination des acteurs locaux qui désireraient s'inscrire dans la démarche Natura 2000.

Plusieurs problématiques concernant la gestion des boisements sont soulevées :

- La forêt est essentiellement privée sur le territoire concerné ;
- Les peuplements sont vieillissants, et l'abandon progressif du bois de chauffage n'a pas favorisé l'entretien et le renouvellement des forêts ;
- Vieillesse des propriétaires : propriétés inconnues, perdues, surfaces morcelées, etc. ;
- Propriétés de petites tailles : la plupart d'entre elles font moins de 2 ha ;
- Le CRPF précise que très peu de propriétaires forestiers contactés s'engagent dans une démarche de gestion proposée par le CRPF ; il paraît donc difficile d'impliquer les propriétaires d'une manière générale ;
- Besoin de communication pour informer sur les implications de Natura 2000 : contraintes, outils, etc.

L'une des actions prioritaires concernant la forêt visera à recenser les propriétaires ainsi que les exploitants et les coopératives dans la mesure du possible, en s'appuyant également sur les mairies qui sont des relais locaux importants :

- elles permettent de diffuser les informations auprès des habitants et connaissent également les projets locaux, les personnes ressources à contacter.

La gestion sylvicole est à considérer avec attention, car parfois une coupe rase des Chênes peut être effectuée dans un boisement mixte : la coupe est « déguisée » car le couvert végétal est quasiment maintenu tandis que l'impact sur la biodiversité est fort.

La replantation sur de petites surfaces peut se faire, afin de renouveler les classes d'âges, lorsque des arbres de gros diamètre sont tombés, créant alors des clairières où il est possible de replanter les essences souhaitées, mais ce traitement est relativement onéreux. Toutefois ce renouvellement peut également se faire de manière naturelle.

Le document d'objectifs devra proposer un appui aux propriétaires, qui permette de réaliser un diagnostic des parcelles, en complément de celui éventuellement réalisé par le CRPF, ayant pour cible les enjeux liés aux chauves-souris arboricoles et forestières, et plus largement la biodiversité en général (bois mort au sol). Cette intervention permettrait de mener une concertation et de contractualiser des engagements forestiers, qui paraissent somme toute peu contraignants : création d'îlots de sénescence,

engagement de maintien des arbres à cavités, conventionnement des parcelles où d'éventuels gîtes arboricoles seraient découverts à l'avenir, etc.

Au même titre que le diagnostic CRPF, les collectivités locales seront sollicitées en appui des financements disponibles par le biais de Natura 2000 (Etat, Europe).

Un point important de la gestion « sylvicole » concerne les haies et ripisylves (boisements des bords de cours d'eau). Il est apparu durant la phase de diagnostic que certains secteurs proches du Château de Baure présentent des discontinuités importantes, notamment sur le cours du Laà. Les parcelles agricoles sont également peu fournies en réseau bocager et même si le phénomène d'arrachage des haies semble avoir diminué ces dernières années, il n'en demeure pas moins un besoin important de recréer ce maillage nécessaire à la circulation des chauves-souris du site.

Si aujourd'hui, les outils et actions mobilisables dans le cadre de Natura 2000 sont difficilement applicables à la création de haies (uniquement pour l'entretien), il existe néanmoins des projets actuellement développés par la région Nouvelle-Aquitaine qui permettront à terme de mobiliser des financements.

Sur les sites Natura 2000, les collectivités peuvent également s'engager dans la gestion des ripisylves, que ce soit des municipalités ou des syndicats de rivière par exemple. Une concertation sera menée avec l'animateur du site Natura 2000 pour savoir quelles sont les structures concernées, les zones à restaurer et de quelle manière.

Une remarque est formulée par rapport à l'entretien des ripisylves à proximité des ponts, dont la réglementation exige une distance minimale assez importante (20 à 50 m). Les engagements de Natura 2000 ne pourront pas aller à l'encontre de la réglementation liée à la sécurité routière ou à l'entretien des réseaux ou voiries.

Un diagnostic à l'échelle de la zone à enjeu de restauration sera mené afin de déterminer les secteurs ciblés prioritairement pour la restauration des ripisylves et éventuellement, si les financements sont mobilisables, de la restauration par plantation d'essences autochtones adaptées. En outre de consolider les berges et d'offrir des abris à la faune aquatique, les ripisylves permettent de favoriser les déplacements des chauves-souris entre les gîtes et les territoires de chasse.

Il faudra toutefois veiller à l'interaction des sites Natura 2000 entre eux. En effet, le périmètre « Château d'Orthez » est imbriqué avec les périmètres « Gave d'Oloron » et « Gave de Pau », qui concernent les réseaux hydrographiques et les affluents de ces cours d'eau. Ainsi sur le périmètre, le Saleys est inclus dans le périmètre « Gave d'Oloron », tandis que plusieurs cours d'eau sont concernés par le site « Gave de Pau ».

Ainsi les actions d'entretien menées dans le cadre du site « Château d'Orthez » ne devront pas porter préjudice aux espèces des sites contigus « Gave d'Oloron » et « Gave de Pau » (poissons, écrevisses, etc.).

Il n'est pas possible réglementairement de superposer deux périmètres Natura 2000 : ceux-ci viendront donc en jonction les uns par rapport aux autres. On peut supposer que lorsque des travaux d'entretien des ripisylves des cours d'eau mentionnés ci-dessus seront envisagés, ce sera par le biais de l'un ou l'autre des sites. Quoiqu'il en soit, devant l'importance des ripisylves pour les déplacements et la chasse des chauves-souris, des mesures spécifiques aux ripisylves seront inscrites dans le document d'objectifs « Château d'Orthez ».

En guise de conclusion et de pistes de réflexion, un tableau listant les outils mobilisables sur les sites Natura 2000 est présenté. Concernant les zones boisées, il existe un contrat Natura 2000 forestier dont une notice sera communiquée aux participants du groupe de travail à titre informatif.

La communication autour de Natura 2000 et la sensibilisation des habitants et acteurs du territoire est un levier primordial pour permettre l'assimilation et une appropriation du dispositif par les politiques locales et ainsi permettre la prise en compte des chauves-souris.

Les échanges se concluent sur une volonté de diffusion des comptes rendus et des divers documents présentés par mail, afin de pouvoir échanger et faire avancer le document d'objectifs, dans le but que celui-ci soit cohérent et que la population locale puisse se l'approprier.